



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

jeunes

Question écrite n° 8726

Texte de la question

M. Philippe Goujon attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur le phénomène préoccupant de l'obésité infantile dont se font l'écho de nombreuses associations (Association française des diabétiques, Association nationale des directeurs de la restauration municipale, Association de la restauration collective en gestion directe (CCC-France), la FCPE, la PEEP, l'UFC-Que Choisir...). Les études convergent pour souligner le caractère exponentiel de la croissance de l'obésité des enfants en France, qui touche 12 % des moins de dix-huit ans et connaît une progression annuelle de 5,7 %. Une récente enquête de l'UFC-Que Choisir démontre le lien entre les publicités à destination des enfants et leurs comportements alimentaires. Elle révèle que 71 % des parents considèrent que leurs enfants sont influencés par la publicité et reconnaissent céder à leurs demandes lors de leurs courses alimentaires. Or l'étude souligne que 87 % des produits promus dans les publicités à destination des enfants sont très sucrés ou gras. Plus encore, les enfants les plus exposés à la télévision sont ceux qui consomment le plus de produits trop riches en graisse, sucre ou sel. Alors que l'Europe a adopté un règlement européen qui vise à définir des profils nutritionnels pour les produits alimentaires et à refuser tout abus publicitaire, il serait cohérent de mieux encadrer la publicité télévisée à destination des enfants. Certes, l'introduction depuis mars 2007 de messages sanitaires, sous forme de bandeaux, contribue aux objectifs de prévention nutritionnelle, mais il apparaît indispensable pour la santé des jeunes Français d'assainir le marketing alimentaire à destination des enfants. En outre, en l'espace de trois générations, la consommation des confiseries a été multipliée par deux, celle des boissons sucrées par trois, alors que la consommation de fruits et légumes a baissé respectivement de 17 % et 40 % en quarante ans. Cette filière devrait ainsi pouvoir bénéficier d'un programme d'aide à la consommation, comparable à ce qui existe pour le lait et les produits laitiers. En conséquence, face à cette situation préoccupante pour la santé de nos jeunes, il lui demande de lui préciser les mesures qu'elle entend prendre afin de prévenir et de lutter contre l'obésité infantile.

Texte de la réponse

D'après l'étude nationale nutrition santé (ENNS) présentée lors du colloque sur le programme national nutrition santé (PNNS) du 12 décembre 2007, 58 % des enfants sont de petits consommateurs de fruits et légumes, c'est-à-dire qu'ils consomment moins de 3,5 portions par jour alors que la consommation en fruits et légumes des adultes montre globalement des signes encourageants. Dans le cadre du PNNS 2006-2010 piloté par le ministère de la santé, de la jeunesse et des sports, les pouvoirs publics se sont fixé comme objectif de santé publique de faire passer la proportion de petits consommateurs de fruits et légumes à 45 %. Pour atteindre cet objectif, un pôle « accessibilité fruits et légumes » a été créé avec comme missions d'améliorer la perception de la valeur des fruits et légumes en favorisant leur vente à l'unité, d'élargir l'expérimentation déjà faite au sein de plusieurs grandes surfaces et de faciliter l'accessibilité des fruits et légumes aux populations défavorisées. Deux actions majeures sont actuellement en cours : la distribution gratuite de fruits et légumes au moment du goûter dans les écoles maternelles (y compris les écoles des zones ZEP) et une expérimentation sur l'utilisation de distributeurs automatiques de fruits et de légumes dans les lycées agricoles. Par ailleurs, toujours dans le cadre

du PNNS, plusieurs campagnes de promotion de la consommation de fruits et légumes ont été menées par l'INPES (Institut national pour la prévention et l'éducation à la santé) par voie d'affichage et plus récemment par les programmes courts à la télévision. De plus, des travaux d'expertise collective portant sur « les fruits et les légumes dans l'alimentation : enjeux et déterminants de la consommation » ont été réalisés par l'Institut national de la recherche agronomique (INRA) sur demande du ministère de l'agriculture et de la pêche. Ces travaux ont montré que les Français accordent à l'achat de fruits et légumes une part non négligeable de leur budget alimentaire (12 % en moyenne) ; cependant, le budget alimentaire est celui qui est réduit prioritairement par rapport aux autres sollicitations de consommation. Dans le prolongement de ces travaux, le ministre de l'agriculture a réuni, le 3 décembre 2007, tous les acteurs concernés, afin de déterminer les moyens pour augmenter la consommation de fruits et de légumes selon deux voies : renforcement des actions de formation et d'éducation et action sur l'offre alimentaire en favorisant une offre qui correspond aux attentes du consommateur, et en particulier des populations défavorisées. Le ministère chargé de la santé a prévu quatre types de mesures volontaristes dont la mise en synergie permettra de continuer à progresser en particulier pour lutter contre le surpoids et l'obésité et les mauvaises habitudes alimentaires. Plusieurs concertations seront organisées avec les ministères et les partenaires concernés, afin d'envisager : la suppression de la publicité pour les aliments et les boissons diffusée au cours des programmes destinés à la jeunesse ; le retrait des confiseries et les sucreries aux caisses des grands magasins ; l'amélioration de la qualité nutritionnelle dans les cantines scolaires par une évolution de la réglementation sur la restauration scolaire et la publication d'un texte plus contraignant en collaboration avec les ministères chargés de l'agriculture ainsi que de l'intérieur, pour la prochaine rentrée scolaire. La quatrième mesure vise à installer l'observatoire de la qualité de l'alimentation (OQALI). Cet observatoire est le fruit d'une collaboration étroite entre les ministères chargés de la santé, de l'agriculture et de la consommation, l'Institut national de recherche agronomique (INRA) et l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (AFSSA). Il devra suivre l'évolution de la qualité de l'offre alimentaire (plans nutritionnels et plan socio-économique).

Données clés

Auteur : [M. Philippe Goujon](#)

Circonscription : Paris (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8726

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 octobre 2007, page 6671

Réponse publiée le : 26 février 2008, page 1679